

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

DU SIOM

ADMINISTRATEUR DE SEMARDEL

Exercice 2020

Conformément à l'alinéa 14 de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux sociétés d'économie mixte locales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

En application de ces dispositions, le présent rapport a pour objet l'examen de l'activité et de la gestion de la SEMARDEL pour l'année 2020.

Préambule

Ce rapport intègre des événements survenus depuis la clôture des comptes de l'exercice 2020.

1. Présentation de SEMARDEL

1.1. L'objet et le périmètre d'intervention de la Société d'Economie Mixte (SEM)

SEMARDEL est une société anonyme d'économie mixte locale, dont le siège social est à Vert-le-Grand, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro B331 984 641 00034.

Suivant ses statuts, la Société d'Economie Mixte d'Actions pour la Revalorisation des Déchets et des Energies Locales (SEMARDEL) a pour objet social toutes opérations tendant à l'élimination des déchets et notamment les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables. Ainsi que toutes opérations de valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux, sous-produits réutilisables ou de l'énergie. Toutes opérations de dépôt, de traitement, de rejet ou de réemploi des déchets ultimes et de tous autres produits dans des conditions propres à éviter les effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine. Toutes opérations d'étude, de recherche, de conseil, de formation, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, liées aux métiers du déchet ainsi que de gestion et d'exploitation d'installations.

Elle a, à ce titre, opéré la construction et l'exploitation d'un Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) pour le compte du Syndicat intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des déchets et des ordures ménagères (SIREDOM), via un bail emphytéotique administratif conclu le 23 août 1993 pour une durée de 20 ans. L'avenant n°9 du BEA signé le 5 mars 2008, fixait le terme de ce dernier au 31 décembre 2018.

Ce terme a été reporté au 31 décembre 2019 par l'avenant 14 au BEA signé le 14 mai 2018. Le Siredom a opté pour une Délégation de Service Public (DSP) qui a été attribuée, aux termes d'une procédure de mise en concurrence, à Semardel en 2019, et est exécutée par la société Serivel, au capital de 1.800.000 €, société dédiée imposée par la DSP et filiale à 100 % de Semardel.

Evolutions de l'actionariat

Au cours de l'année 2020, plusieurs mouvements d'actions sont intervenus :

- En mai 2020, la commune de Sainte-Geneviève des Bois a cédé la totalité de ses actions (10) et en septembre la Ville de Fleury-Mérogis, les deux tiers des siennes (142) à Cœur d'Essonne Agglomération.
- En juin 2020, la ville de Juvisy a cédé la totalité de ses actions (324) au Département de l'Essonne.
- En octobre 2020, la Caisse des Dépôts et Consignations a acheté la totalité des actions des sociétés Semavert et Semaer (groupe Semardel - respectivement 165 et 100 actions) ainsi que celles de la société Sorec (90 actions).
- A l'issue de ces mouvements d'actions, l'équilibre entre actionnaires publics et actionnaires privés est constant depuis plus de 15 ans, puisque les mouvements sont intervenus au sein de chaque collège. Toutes les transactions se sont faites au prix de 4 860 euros l'action, soit le prix nominal de l'action.

A l'issue de ces mouvements, et conformément au Pacte d'actionnaires en vigueur, la répartition du capital est la suivante :

Détenteurs de titres	Statut	A la signature du Pacte			
		Nombre de titres	% d'actions	Valeur nominale	nombre d'administrateurs
SIREDOM	Public	744	15,83%	3 615 840,00 €	2
Caisse des dépôts et consignations	Privé	705	15,00%	3 426 300,00 €	2
Conseil Départemental de l'Essonne	Public	681	14,49%	3 309 660,00 €	2
Syctom	Public	494	10,51%	2 400 840,00 €	1
Syndicat intercommunal de la vallée de chevreuse	Public	390	8,30%	1 895 400,00 €	1
Grand Paris Sud (GPS)	Public	301	6,40%	1 462 860,00 €	1
Remondis	Privé	260	5,53%	1 263 600,00 €	1
Cœur d'Essonne	Public	246	5,23%	1 195 560,00 €	1
SAFIDI	Privé	235	5,00%	1 142 100,00 €	1
Communauté d'Agglomération de Paris - saclay	Public	186	3,96%	903 960,00 €	1
Grigny	Public	149	3,17%	724 140,00 €	1
Epinay sur Orge	Public	92	1,96%	447 120,00 €	1
Fleury Mérogis	Public	70	1,49%	340 200,00 €	1
SOREC	Privé	50	1,06%	243 000,00 €	1
Chambre de commerce et de l'industrie	Privé	50	1,06%	243 000,00 €	0
Communautés de communes de Val d'Essonne	Public	47	1,00%	228 420,00 €	1
TOTAL		4 700	100%	22 842 000,00 €	18

* L225-17 du Code de commerce qui prévoit que : « La société anonyme est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les statuts fixent le nombre maximum des membres du conseil, qui ne peut dépasser dix-huit ».

1.2. Les engagements juridiques, contractuels et financiers [de la collectivité actionnaire] vis-à-vis de Semardel

Paragraphe à compléter par le SIOM avec l'ensemble des engagements juridiques, contractuels et financiers (marchés, encours, etc) liant le SIOM à Semardel.

2. Les principales décisions/orientations prises en 2020 en termes de gouvernance

Malgré la crise sanitaire le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2020. Les impacts de la crise sanitaire sur les élections ont retardé la désignation des nouveaux représentants des actionnaires publics concernés (communes, agglomérations et syndicats). Aussi le Conseil d'installation n'a pu se tenir que le 05 novembre.

2.1. Principales décisions du Conseil

- Adoption du Budget
- Présentation de la déclaration de performance extra-financière (DPEF)
- Arrêté des comptes sociaux et consolidés
- Evaluation de l'action du Directeur général au vu des objectifs fixés par le Conseil d'administration en 2019, fixation des objectifs pour 2020
- Mise en œuvre des dispositions de la loi d'urgence en matière de gouvernance des Sociétés anonymes (recours à la visio-conférence, report de l'Assemblée générale ordinaire)
- Election du Président du Conseil d'administration
- Autorisation donnée au Directeur général pour signer le protocole entre le Siredom, la Banque Postale et Semardel
- Mandat donné à des administrateurs pour présider les filiales de Semardel.
- Installation des comités stratégiques, de recrutement et financier prévus par le pacte d'actionnaires.

2.2. Pacte d'actionnaires

Le pacte initial adopté en 2015 prévoyait une clause de revoyure tous les 3 ans. Des discussions entre actionnaires ont commencé fin 2018 et ont permis d'aboutir en novembre 2019 à un nouveau pacte intégrant les recommandations de la CRC et y associant les nouveaux actionnaires. Ceci suite à plusieurs réunions de travail du comité stratégique, une réunion de l'ensemble des actionnaires en juin 2019 et deux débats en conseil d'administration.

A compter de décembre 2019, et tout au long de 2020, les collectivités actionnaires ont délibéré sur ce nouveau pacte.

A ce jour, une large majorité d'actionnaires publics (le Siredom, Epinay sur Orge, le Siom de la Vallée de Chevreuse, le Sycotom de Paris, Cœur d'Essonne Agglomération, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, le Département de l'Essonne) et privés (Caisse des dépôts, CCI, Sorec, Safidi, Remondis) a délibéré le pacte, qui est donc entré en application.

3. Bilan de l'activité et effectifs au 31 décembre 2020

3.1. Activités de Semardel et de ses filiales

Tonnages collectés

- 272 800 tonnes collectées pour ses clients publics (Porte à porte, Déchèteries, points d'apport volontaire, encombrants,...) auprès de 185 communes soit 1,3 millions d'habitants concernés.
- Plus de 94 800 tonnes collectées pour ses clients privés (Bureaux, Chantiers, Universités, Industries, Zones d'activité, Stades, Magasins,...) auprès de près de 1 700 clients privés.
- Plus de 39 200 tonnes pour le compte des éco-organismes.

Tonnages traités

- 1 278 342 tonnes de déchets (dont les tonnages ci-dessus, et celles des apporteurs publics et privés extérieurs) ont été traitées par SEMARDEL sur ses outils de valorisation. Le tonnage de la délégation de service public s'élève à 307 000 comprenant les OMR, les collectes sélectives et le verre.

Valorisation

- 267 000 tonnes de nouvelles matières (plastique, métaux, amendement organique végétal, cartons et papiers, bois, mâchefers, paillage paysagiste, matériaux de BTP,...).
- 350 000 MWh d'énergies fournies (électricité, chaleur) soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 54 000 foyers.

Factures échues et non échues au 31/12/2020 pour l'ensemble du Groupe

Le total s'élève à 63.867.508 Euros TTC, dont 42.687.953 euros TTC en affacturage et 21.179.555 euros TTC à percevoir en règlement direct.

Effectifs du groupe

Au 31 décembre 2020, le groupe Semardel emploie 573 collaborateurs répartis selon les catégories suivantes :

- 348 ouvriers
- 121 employés, techniciens, agents de maîtrise (ETAM)
- 81 cadres
- 23 apprentis (16 ETAM – 7 ouvriers)

4. Management et certification

4.1. Le groupe Semardel s'est vu renouveler par AFNOR Certification, la certification Qualité-Sécurité-Environnement.

Cette certification porte sur les référentiels suivants :

- **ISO 9001** : Système de management de la qualité.
Qualité et satisfaction des clients, analyses des besoins et des attentes de nos parties intéressées, démontrant la capacité du groupe à maîtriser ses activités.
- **ISO 14001** : Système de management de l'environnement.
Management environnemental des activités, en vue de minimiser les impacts sur l'environnement et de renforcer le dialogue et la confiance avec ses partenaires et clients.
- **ISO 45001** : Système de management de la sécurité et de la santé au travail.
Confirmer la disposition du Groupe à identifier, évaluer et maîtriser les risques professionnels en favorisant le dialogue social et l'engagement du personnel.

Certifications / Attestations complémentaires obtenues :

- **ISO 50001 : Système de Management de l'énergie**
Management de la performance énergétique des activités de Serivel, Semavert, Semardel.

- **RSE 26000** : Système de management de la Responsabilité Sociétale des Entreprises basé sur les directives de la norme ISO 26000.
Attestation obtenue le 20 mai 2015 auprès d'ECOCERT et renouvelée en 2020 avec la mention « Excellence ».

Pour la production de produits spécifiques, le Groupe a obtenu :

- La Certification « Eco-bois » en juin 2016 auprès de l'AFNOR, renouvelée en 2019 pour une durée de 3 ans.
L'attestation « Amendement Organique Végétal 0-20 » en décembre 2018 auprès d'ECOCERT.

4.2. La procédure achats au sein du système de management intégré Qualité sécurité environnement et énergie (SMI-QSEE – Référentiel qualité ISO 9001)

Dans le Rapport Annuel du Mandataire de l'exercice 2018, il avait été exposé les raisons pour lesquelles Semardel avait adopté un nouveau process commande relevant du droit privé.

Ce nouveau process a une double vocation. D'une part, garantir une pleine transparence de sa procédure et d'autre part, pérenniser les objectifs de compétitivité, de continuité de l'exploitation et de possibilité de constitution de partenariats pour certains projets avec des fournisseurs stratégiques.

Sur l'exercice 2019, l'évolution de la politique d'achat a conduit à l'élaboration d'une procédure achats. Celle-ci a été intégrée, au SMI-QSEE le 03/07/2019 et a continué à être appliquée durant les exercices 2020 et 2021.

5. Les comptes de Semardel

- **L'analyse des comptes sociaux 2020**

Sur l'exercice 2020, les comptes de SEMARDEL se caractérisent par :

Au niveau du bilan

Extrait Passif Synthétique (en euros)	2020	2019	Variation en %
Capitaux propres	54 285 354	51 085 958	6,26%
Capitaux propres + PRC	54 854 369	52 484 123	4,52%
<i>dont subvention d'investissement</i>	0	0	
Dettes à MLT	14 361 465	5 346 049	168,64%

Délais de paiement

En application de l'article D.441-4 du Code de commerce, issu de la Loi de Modernisation de l'Economie, le tableau présente les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients dont le terme est échu à la clôture de l'exercice. Les délais de paiement de référence utilisés sont en fonction des délais contractuels ou à défaut des délais légaux.

<i>Rubriques</i>	<i>0 jour</i>	<i>1 à 30 jours</i>	<i>31 à 60 jours</i>	<i>61 à 90 jours</i>	<i>91 jours et plus</i>	<i>Total (1 jour et plus)</i>	<i>Non échues</i>
<i>Factures fournisseurs</i>							
Nombre de factures concernées	86					192	162
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	460	215	100	19	85	420	3 493
<i>Factures clients</i>							
Nombre de factures concernées	19					120	102
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	1 336	1 234	1 125	1 111	25 176	28 645	13 186
<i>dont montant cédé en Affacturage</i>		1 178	1 150	1 107	25 200	28 635	2 125

Au niveau de l'exploitation

Equilibre financier des Comptes (en euros)	2020	2019	Variation en %
En termes de résultat			
Chiffre d'affaires	23 860 667	53 082 492	-55,05%
Excédent Brut d'Exploitation	-3 980 559	-333 184	1094,70%
Résultat d'Exploitation	-2 310 455	79 177	-3018,09%
Résultat Financier	2 966 289	-1 102 444	-369,06%
Résultat Exceptionnel	-1 658 961	-65 982	2414,26%
Résultat Net global	3 199 396	841 764	280,08%
Capacité d'Autofinancement	-1 013 127	6 022 738	-116,82%

Les variations substantielles sont liées à la fin du BEA au 31/12/2019, il n'y a plus d'amortissements liés au CITD, ni les prestations d'incinération et de tri des collectes sélectives transitant par Semardel. Avec la DSP, les flux sont entre SIREDOM et SERIVEL.

Le résultat d'exploitation s'élève à – 2.130.455 euros en 2020 et à 79.177 euros en 2019.

Le résultat financier est de 2.966.289 euros en 2020 et de -1 102 444 euros en 2019.

Le résultat courant avant impôt est de 655.834 euros en 2020 et de 1.023.267 euros en 2019.

Le résultat exceptionnel est de – 1.658.961 euros en 2020 et - 65.982 euros en 2019.

En ce qui concerne sa situation financière, Semardel poursuit sa politique d'investissement dans les activités existantes en ayant recours au financement bancaire, afin de préserver le niveau de sa trésorerie disponible.

Au titre de maison mère, Semardel se porte caution pour ses filiales dans le cadre de l'obtention de nouveaux prêts et des locations financement. Semardel continue à recourir à l'affacturage pour optimiser sa gestion de trésorerie.

5.1. Organisation du groupe Semardel

Les filiales et les comptes consolidés du groupe Semardel

Les filiales

Au 31 décembre 2020, le Groupe SEMARDEL est composé de SEMARDEL, Société d'économie mixte, et de 5 filiales – SEMAER, SEMAVERT, SEMAVAL, SEMATHEC et SERIVEL qui assurent la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. Chacune de ces filiales fait partie d'un pôle et exerce une activité spécifique dans le domaine des déchets, ainsi

:

Pôle logistique, énergie et biomasse :

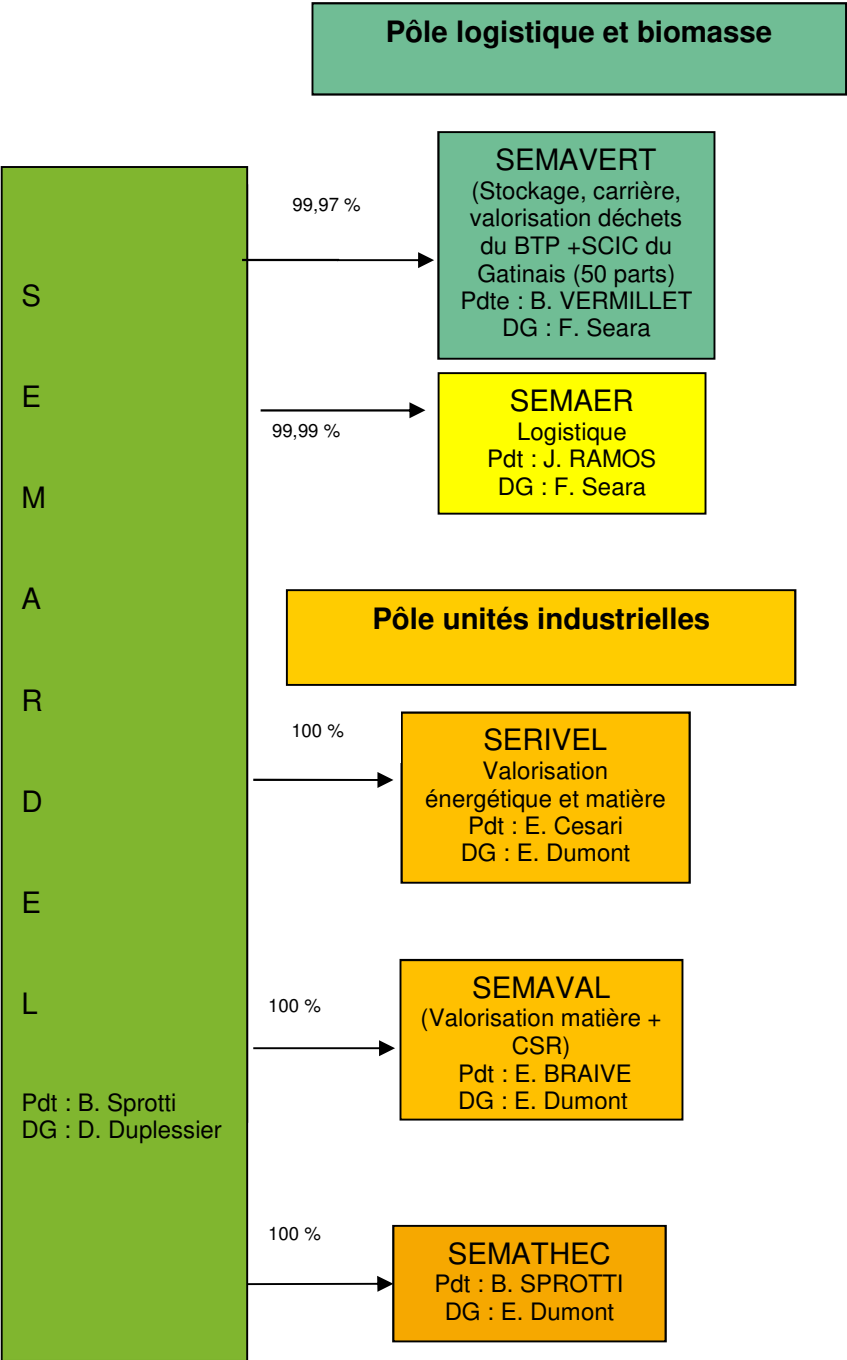
- ⇒ **SEMAER** est l'un des principaux opérateurs de la collecte des déchets (Déchets des ménages ; Déchets d'Activités Economiques/DAE ; Déchets d'Equipements Electriques Electroniques/DEEE...) du Sud Ile-de-France. Cette filiale maîtrise l'ensemble des modes de collecte, les filières spécifiques de recyclage, ainsi que l'exploitation des déchèteries.
- ⇒ **SEMAVERT** exploite un centre de stockage des déchets ultimes avec valorisation énergétique du biogaz, une plateforme de compostage de déchets végétaux, une activité de recyclage du bois (filiale bois-énergie), une carrière de grave et sablon, avec remblaiement par matériaux inertes, une plateforme de valorisation des déchets du BTP.

Pôle unités industrielles :

- ⇒ **SERIVEL** spécialisée dans le traitement industriel des déchets ménagers et assimilés par recyclage et valorisation énergétique. Cette filiale exploite, via une DSP portée par le SIREDOM, le CITD composé d'un centre de tri des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), ainsi que de l'unité d'incinération avec valorisation énergétique.
- ⇒ **SEMAVAL** : gestion du centre de tri des DAE (Déchets d'Activités Economiques).

Le groupe est également composé de la société :

- ⇒ **SEMATHEC** (en attente d'activité).



L'évolution des résultats des filiales

Equilibre financier des Comptes (en euros)	2020	2019
SEMAER		
Capital social	320 000	320 000
Chiffre d'affaires		33 309 634
Résultat Net		29 564
SEMARIV (tupée le 31/1/2020)		
Capital social		240 000
Chiffre d'affaires		29 351 032
Résultat Net		-1 068 150
SEMAVERT		
Capital social	160 000	160 000
Chiffre d'affaires	36 413 120	39 303 473
Résultat Net	5 269 954	6 580 368
SEMAVAL		
Capital social	99 999	99 999
Chiffre d'affaires	17 501 864	17 469 960
Résultat Net	0	-3 566 831
SERIVEL		
Capital social	1 800 000	100 000
Chiffre d'affaires	30 544 449	0
Résultat Net	-2 959 833	-809

On peut noter deux faits marquants :

- L'augmentation du capital social de Serivel (ex Seve)
- La fusion dissolution de Semariv

Les comptes consolidés

Les filiales SEMARIV, SEMAVERT, SEMAER, SEMAVAL, SEMATHEC et SERIVEL (ex SEVE) font l'objet d'une intégration fiscale au 31/12/2020.

Les comptes consolidés du groupe ont été retraités conformément au règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le bilan consolidé simplifié 2020

Actif consolidé synthétique (en euros)	2020	2019	Passif consolidé synthétique (en euros)	2020	2019
Actif immobilisé et écart acquisition	107 025 892	82 280 026	Capitaux propres	35 309 538	34 337 934
Actif circulant	79 149 138	67 085 772	Provisions Risques et Charges	12 762 454	10 390 698
			Dettes financières à MLT	75 916 541	51 817 309
			Autres Dettes	62 186 497	52 819 857
Total	186 175 030	149 365 798	Total	186 175 030	149 365 798

Le compte de résultat consolidé simplifié 2020

Rubriques (en euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires	104 980 071	110 517 346
Résultat d'exploitation	1 968 892	5 017 197
Résultat financier	-1 277 211	-1 426 933
Résultat exceptionnel	-183 200	-70 951
Impôts	-322 276	-1 128 818
Amortissements écarts acquisition	-40 182	-40 182
Résultat net consolidé	146 023	2 350 313

6. Les faits marquants 2021

Compte-tenu du décalage entre le moment de l'adoption du Rapport annuel du mandataire et l'année sur lequel il porte, il est proposé un résumé des principaux faits marquants intervenus entretemps.

Exploitation

- Démarrage de nouveaux contrats significatifs dont le traitement des encombrants et réponses pour le renouvellement / développement de marchés publics dont notamment, des marchés de collecte
- Poursuite du développement de la collecte des biodéchets
- Finalisation des travaux et mise en service de la 2ème ligne de tri à l'automne 2021.
- Finalisation des travaux DSP sur l'incinération : chaleur fatale et osmoseur.
- Prise en main et optimisation du fonctionnement de l'UVE suite aux travaux importants effectués fin 2020 sur les chaudières et le traitement des fumées.
- Exploitation de la plate-forme temporaire de maturation de mâchefers en attendant le nouveau projet
- Sur la carrière de Ballancourt : Extension de la réserve de biodiversité du site portée de 0,5 ha à 1,5 ha

Finances

- Recherche des meilleures opportunités de financement pour les nouveaux besoins du plan de développement, soit en 2021, 23M€ (dont 7M€ pour le projet Mâchefers) avec la collaboration du cabinet spécialisé qui nous a accompagnés pour le financement de la DSP du CITD et de nos partenaires financiers habituels.
- Remboursement total, dès juin 2021, du Prêt Garanti d'Etat (PGE) souscrit pour 10 M d'euros en 2020
- Suivi du bris des covenants bancaires de 2020

Développement

- Le Plan de développement adopté en 2017, actualisé en 2018, a continué à être mis en œuvre en 2020. C'est la modernisation du CITD, qui en a été le marqueur le plus important en 2020 et 2021. Malgré la crise sanitaire, les chantiers ont pu se poursuivre. Le nouveau traitement de fumées a été finalisé en avance par rapport aux prévisions initiales, permettant au Siredom de bénéficier d'une TGAP réduite, 6 mois plus tôt.
- La capacité d'incinération est passée de 220 000 tonnes à 241 000 tonnes par optimisation des fours, et la construction de la deuxième ligne de tri a été lancée. Celle-ci est en cours de finalisation.
- En novembre 2020, a été lancé le chantier d'actualisation du Plan de développement. Celui-ci a été adopté en Conseil d'administration en mai 2021. Il projette l'entreprise sur les 5 prochaines années, avec notamment des outils qui répondent aux évolutions impactantes pour les collectivités du territoire (obligation de tri à la source des bio-déchets et valorisation spécifique, besoin accru en énergies renouvelables et de récupération,...). Chaque année le Conseil d'administration évaluera l'avancement du Plan de développement et l'ensemble des actionnaires aura, au travers du Rapport annuel du mandataire (RAM), une visibilité sur sa mise en œuvre.

7. Compte-rendu de l'exercice du mandat

Sur l'exercice 2020, le Conseil d'administration de Semardel et les comités (stratégique, de recrutement/rémunération et financier) se sont réunis aux dates suivantes :

Conseil d'administration :

- 23 janvier 2020 reporté au 29 janvier 2020 puis reporté au 6 février 2020 : non tenu faute de quorum
- 27 février 2020 : non tenu faute de quorum
- 9 juin 2020
- 5 novembre 2020
- 10 décembre 2020

Comité stratégique :

- 15 avril 2020
- 7 mai 2020

Comité de recrutement/rémunérations :

- 7 mai 2020
- 28 mai 2020

Comité financier :

- 9 janvier 2020
- 28 mai 2020
- 29 septembre 2020

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été approuvés (à l'unanimité) par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2021. L'Assemblée Générale a également décidé de ne pas distribuer de dividendes, comme les années précédentes.

8. Modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'est intervenue en 2020.

Les statuts intégrant les dispositions du pacte d'actionnaires seront délibérés à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2021.

Fait à

Le

Annexes :

- Rapport de gestion et comptes annuels sociaux clos le 31 décembre 2020 arrêtés par le conseil d'administration en date du 11 mai 2021 et approuvés par l'Assemblée générale en date du 28 juin 2021.
- Rapport de gestion et comptes annuels consolidés clos le 31 décembre 2020 arrêtés par le conseil d'administration en date du 11 mai 2021 et approuvés par l'Assemblée générale en date du 28 juin 2021.
- Rapport général des Co-commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés sur l'exercice 2020.
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise sur les comptes clos le 31 décembre 2020.
- Déclaration de Performance Extra-Financière.
- Synthèse du rapport d'activité.